

Sommaires de jurisprudence



Jean-Louis Guillot

Divers

Association. Parti politique. Différend. Blocage de compte (oui)

*Cour d'appel de Paris, 1^{re} chambre, section A du 22 mars 1999.
Confirmation du tribunal de grande instance de Paris du 8 mars 1999.
Aff. Association Front national, Association Front national mouvement
national c/Société générale, Crédit du Nord.*

Une banque chez qui des comptes avaient été ouverts au nom d'une association représentative d'un parti politique avait été amenée, à la suite d'une scission des instances dirigeantes, à bloquer lesdits comptes.

Sur assignation de la banque, le Président du tribunal de grande instance de Paris avait entériné ce blocage dans l'attente de l'issue du différend opposant les instances dirigeantes du parti politique.

La cour d'appel a confirmé cette ordonnance en désignant, en outre, un administrateur provisoire pour effectuer les opérations courantes. ■